

## La gestion des travaux sur votre commune

La gestion des travaux dépend du régime d'électrification de votre commune. Les communes de moins de 2 000 habitants agglomérés font, en général, partie d'un syndicat d'électrification rurale alors que les communes de plus de 2 000 habitants agglomérés ont pu faire le choix d'adhérer au régime urbain.

La répartition de la maîtrise d'ouvrage des travaux, en fonction du régime de la commune, est la suivante :

Type de travaux	Maîtrise d'ouvrage en régime d'électrification rurale	Maîtrise d'ouvrage en régime urbain
<b>Extension de réseau</b>	Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale	ERDF
<b>Branchement</b> liaison entre réseau et domaine privé	ERDF	ERDF
<b>Renforcement du réseau</b> suite chutes de tension, augmentation de puissance	Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale	ERDF
<b>Renouvellement de réseau</b> remplacement de lignes anciennes	ERDF	ERDF
<b>Effacement de réseau</b> Souterrain ou utilisation de techniques discrètes	Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale ou la commune	Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale ou la commune
<b>Sécurisation</b> Remplacement de conducteurs nus par du torsadé	Syndicat Départemental d'Energie du Finistère	ERDF